

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
10 FEVRIER 2022

DATE d’AFFICHAGE
18 FEVRIER 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	38
Présents :	28
Votants :	32

L’an deux mille vingt-deux,
le 15 février à dix-neuf heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Isabelle DESMOTS, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Christian BILLY, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - M. Guillaume FREDET, - Mmes Nicole KORN, - Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - M. Eric LIPPENS, - Mme Régine ROSSET.

M. Christian BILLY donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE

Mme Geneviève LE GOUALLEC donne pouvoir à M. Samuel FERET

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°12-2022 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SCHEMA D’ACCUEIL DES ENTREPRISES – ADOPTION
DU PROGRAMME D’ACTIONS**

M. Jean François BREGER, Vice-président en charge du développement économique, rappelle qu’au cours de l’année 2021, la Communauté de Communes s’est faite accompagnée par le cabinet Praxidev dans la réalisation de son Schéma d’Accueil des Entreprises (SAE), afin de répondre aux enjeux d’attractivité économique du territoire. Le document final est le fruit de nombreuses séances de travail mêlant instances d’élus (comité de suivi, comité de pilotage élargi au bureau communautaire) et d’acteurs du territoire.

Un diagnostic a été établi et fait état des principaux éléments suivants :

- Une grande variété de secteurs d’activités sur le territoire, avec :
 - Une forte représentation des activités artisanales, en particulier des entreprises de la construction
 - Un secteur industriel fort et diversifié
 - Le renforcement des activités de la sphère présentielle (orientées vers la satisfaction des besoins de la population résidente et touristique)
 - Une activité agricole très présente
 - De nouvelles activités tertiaires en essor, avec 200 salariés répartis dans une quarantaine d’établissements du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques en 2019, parmi lesquels se retrouvent notamment le groupe Syscom, basé à Nivillac, et la société Ephyra, basée à Arzal
 -

- Sur les 2 089 établissements actifs recensés au 31 décembre 2018 :
 - Une forte proportion d'établissements de moins de 10 salariés ou n'employant aucun salarié (86%)
 - Seuls 9 établissements recensent plus de 100 salariés. Ces principaux employeurs sont répartis sur le territoire, dans des secteurs d'activités très variés : industrie, construction, commerce, soins et accueils médicalisés
- Une dynamique soutenue de créations d'entreprises, s'inscrivant dans les tendances départementales
- Un caractère principalement endogène de l'économie du territoire : déplacement des entreprises au sein de l'intercommunalité
- Une distorsion importante entre les surfaces de locaux créés au regard du nombre d'emplois générés, avec des différences selon les secteurs d'activités

Une phase de concertation a également été menée par l'intermédiaire d'entretiens et d'enquêtes auprès d'entreprises et de partenaires (Région Bretagne, VIPE, Chambres Consulaires, Office de Tourisme communautaire, Initiative Vannes), dont il ressort que :

- De nombreux projets et volontés d'extension sont évoqués par les entreprises, pour certains impossibles à réaliser sur leur site d'implantation actuel (parcelle trop petite pour accueillir un bâtiment supplémentaire par exemple), et contrariés par une absence d'offre foncière commercialisable sur le territoire. Pour autant, les entreprises interrogées n'expriment pas de volonté de quitter le territoire afin de s'étendre et font plutôt le choix de renoncer à leurs projets de développement
- L'offre immobilière disponible à la vente ou à la location est peu importante voire inexistante sur le territoire, qu'elle soit localisée au sein d'un parc d'activités ou non
- Le territoire fait, selon les répondants, l'objet de peu d'animation économique et gagnerait à encourager la mise en réseau des entreprises afin de favoriser l'interconnaissance de tous (au sein de l'intercommunalité, et même au sein des parcs d'activités) de manière à favoriser l'impulsion de projets autour de problématiques communes,

Sur la base de ces différents constats, un programme d'actions a ainsi été élaboré autour de six objectifs :

- Améliorer les pratiques de commercialisation du patrimoine foncier
- Proposer une offre foncière répondant aux besoins et aux enjeux de demain
- Assurer l'optimisation du patrimoine foncier existant et son renouvellement
- Accompagner un développement économique équilibré entre les centralités et la périphérie et doter le territoire d'une stratégie en matière de commerce
- Définir une politique immobilière d'accueil des entreprises
- Renforcer l'animation économique du territoire afin d'accompagner les entreprises au quotidien

Le diagnostic et le plan d'actions sont annexés à la présente délibération.

En raison de la démarche de révision du SCoT d'Arc Sud Bretagne, certaines actions pourront être réévaluées au regard des objectifs énoncés par la Loi Climat et Résilience et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bretagne face aux besoins fonciers en matière d'habitat, d'équipements et d'infrastructures.

Par ailleurs, le Vice-président informe qu'un certain nombre d'actions prévues dans le SAE ont fait l'objet d'une inscription au Plan Pluriannuel de Fonctionnement et d'Investissement (PPFI), qui sera soumis à arbitrage des élus au cours du premier semestre 2022.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Schéma d'Accueil des Entreprises comme présenté en annexe.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 17/02/2022

Le Président,

